

tions, Lady Colborne offrait huit piastres à la femme de Cardinal, qui inter-cédait auprès d'elle pour obtenir la grâce de son infortuné mari !

Prévoyant les conclusions du Rapport de Lord Durham, dont on commençait beaucoup à parler, M. LaFontaine expliqua, dans la presse, la nature des entrevues qu'il avait eues avec un des espions de Son Excellence, M. Wakefield, et fit connaître les moyens honteux et hypocrites dont on s'était servi pour sonder la fidélité et les tendances des chefs canadiens. Trois mois après, on recevait ce fameux rapport qui décrétait froidement l'extinction d'une nationalité parce qu'elle gênait les allures des nouveaux venus ; puis, raisonnant comme si ce but était atteint, l'auteur conseillait l'union législative du Bas et du Haut-Canada et rêvait, pour plus tard, l'établissement d'une puissante confédération anglaise, régie par un gouvernement calqué sur celui de la Grande Bretagne.

Les conclusions de Lord Durham furent approuvées du Bureau Colonial, et, à la rentrée des whigs au pouvoir, Lord John Russell introduisit, le 3 juin, dans les Communes, une série de résolutions déclarant la nécessité d'unir les deux Canadas et de prolonger les attributions du Conseil Spécial jusqu'en 1842. Après avoir obtenu l'assentiment de la Chambre, il annonça néanmoins qu'il allait différer la troisième lecture du bill à cause de l'opposition qui se manifestait dans la législature du Haut-Canada contre certaines de ses dispositions.

M. Poulett Thompson, plus tard Lord Sydenham, fut chargé par le Ministère anglais, de venir aplanir ces objections du Haut-Canada et de remplacer Lord Colborne. On observera que dans tout cela, il ne fut pas plus question de l'opinion du Bas-Canada sur la mesure que si le pays eut été inhabité.

Sait-on maintenant quelles étaient ces graves objections du Haut-Canada à l'Acte d'Union ? Les voici :

Dans une série de résolutions proposées par M. Cartwright et votées par la Chambre, il avait été déclaré que le Haut-Canada ne donnerait son consentement au projet qu'à condition que la représentation du Bas-Canada fût moins nombreuse que celle du Haut, que la langue française serait abolie, que le siège du gouvernement serait fixé dans le Haut-Canada, que le Bas-Canada se chargerait de la moitié de la dette du Haut-Canada, et qu'après 1845 les comtés formés de seigneuries cesseraient d'envoyer des députés en Parlement !

Il est une chose qui étonne en voyant la race française encore debout en Canada et les efforts toujours renouvelés qu'on y fait pour l'abattre, c'est que ses ennemis n'aient pas adopté, de préférence à tous ceux qu'ils ont essayés sans succès, des projets comme ceux de Lord Colborne ou de la législature du Haut-Canada. Avec de pareils plans, la chose n'eut plus été à recommencer, probablement du moins.